

Le Monde

05.02.2020, par Martine Valo

Les politiques de réduction des pesticides en échecs, selon la Cour des comptes.

En dépit des 400 millions d'euros engagé, le recours aux produits phytosanitaires augmente.

Gros retards, imbroglio administratif, manque de résultats et de transparence : voilà en substance le bilan dressé par la Cour des comptes de dix années d'action gouvernementale, impuissante à sortir l'agriculture française de sa dépendance aux pesticides. Le premier ministre a répondu lundi 3 février, in extremis avant la publication, mardi, de ce texte en forme de constat d'échec. Son argumentaire recense des mesures censées encourager les agriculteurs à utiliser moins de produits chimiques, mais ne dit pas pourquoi les programmes de mobilisation se sont tous soldés par une hausse des quantités de produits vendues.

En 2008, la France ambitionnait de réduire de 50 % l'usage des pesticides en dix ans, d'atteindre 50 % d'exploitations engagées en certification environnementale vers 2012 et 20 % de surfaces agricoles en bio en 2020. Même reportés à 2025 et revus à la baisse, « *les effets des plans Ecophyto demeurent très en deçà des objectifs fixés* », observent les magistrats. Et, en dépit des trois versions successives de ces plans et des 400 millions d'euros engagés jusqu'en 2018, l'utilisation des pesticides a « *progressé de 12 % entre 2009 et 2016* ».

En réalité, selon la note du suivi Ecophyto du 7 janvier établie par le ministère de l'agriculture, le recours aux pesticides s'est fortement intensifié entre 2009 et 2018 : il a augmenté de 25 % en nombre de doses unités. Quant aux lignes budgétaires, le gouvernement les évalue à 41 millions d'euros par an pour les actions nationales et 30 millions pour les régions. Une diversité de financement trop « *complexe* », sous le contrôle de sept administrations. Matignon annonce la nomination d'un coordinateur interministériel chargé d'établir une cartographie des financements et promet de livrer des statistiques plus à jour.

Quasi-retour au niveau de 2009

Une « *agriculture moins dépendante aux pesticides* » constituant une de ses priorités, le gouvernement évoque ses efforts auprès de l'Union européenne en faveur d'une politique agricole

commune plus soucieuse d'environnement et de l'interdiction de certaines substances. Il défend son augmentation de la redevance pour pollutions diffuses et la fin des ristournes sur les pesticides.

Matignon rapporte des baisses de 15 % et de 9 % en moyennes triennales des molécules « *les plus préoccupantes* » : avec un caractère cancérigène, mutagène ou toxique soit avéré, soit suspecté. Pourtant, les courbes de la note Ecophyto dessinent un quasi-retour au niveau de 2009. En revanche, dans les zones non agricoles, la loi a fait chuter l'utilisation des pesticides de 70 %. Les cultures bio gagnent du terrain : 9,5 % des exploitations sont converties.

Selon la Cour, l'Etat devrait « *améliorer les règles scientifiques et déontologiques d'évaluation des substances* » et mettre en place un « *dispositif de phyto-pharmacovigilance* ». Fin novembre 2019, elle demandait au gouvernement de s'appuyer sur les résultats de la consultation publique menée au sujet des distances de sécurité à l'égard des riverains. Depuis, celui-ci a tranché pour des zones sans épandage de 3 à 20 mètres selon les cultures, loin des 150 mètres demandés par nombre des 53 000 contributions reçues.